



Etablissement public  
du Marais poitevin

Communiqué OUGC Marais poitevin – 7 juillet 2017

## **Prélèvements sur les zones d'alerte du Marais Poitevin – départements 79 et 17** **(cf. carte ci-après)**

Les pluies de fin juin ont permis d'économiser un tour d'eau et d'améliorer ponctuellement la situation des milieux. Cependant, il faut rester extrêmement vigilant et poursuivre les limitations de prélèvement.

3 points d'information :

1) Les arrêtés préfectoraux 17 et 79 (Charente-Maritime et Deux-Sèvres) d'interdiction d'irriguer se terminent :

→ Mercredi 5 juillet à 19h sur le 79 ;

→ Jeudi 6 juillet à 19h sur le 17.

L'arrêté d'interdiction diurne est maintenu sur le 79 et entre en vigueur sur le 17 à partir de jeudi 6 juillet à 19h.

2) En accord avec les OUGC délégués, les représentants des irrigants et les DDT(M), voici la gestion des prélèvements mise en place :

<b>Zone d'alerte</b>	<b>Limitations OUGC</b>
MP6 Curé	<u>Cette fin de quinzaine</u> : restriction volontaire de 50% du volume de la quinzaine <u>Prochaine quinzaine</u> (10 au 23 juillet) : restriction volontaire de 50% du volume de la quinzaine, <b>sous réserve des décisions de lundi 10 juillet.</b>
MP7 Mignon-Courance	<u>Cette fin de quinzaine</u> : restriction volontaire de 25% du volume de la quinzaine <u>Prochaine quinzaine</u> (10 au 23 juillet) : restriction volontaire de 25% du volume de la quinzaine
MP14 Autize nappe	<u>Quinzaine en cours</u> : restriction volontaire de 20% du volume de la quinzaine
<b>Zone d'alerte</b>	<b>Limitations administratives</b>
MP1 Sèvre amont MP2 Sèvre moyenne MP3 Lambon MP5.4 Marais Nord Aunis	Le franchissement du seuil d'alerte renforcée impose une diminution de 50% du volume hebdomadaire. Sur la zone MP3 Lambon, l'enjeu eau potable pourrait être menacé dans les prochaines semaines. Le système dérogatoire pourrait alors être revu.
MP5.3 Marais Sèvre Niortaise MP8 Autize superficielle	Les arrêtés de coupure imposent un arrêt des prélèvements, sauf système dérogatoire.

### **3) Relevés des index**

Les retours d'index vont de 75 à 85 % selon les bassins. C'est bien mais pas suffisant. La connaissance de vos prélèvements garantit une gestion transparente, collective et respectée de tous.

Merci de participer à la gestion.

# Zones d'alerte et indicateurs de suivi sur le bassin du Marais poitevin en 2017

